

# Tarifs des postes « à flot » 2025 (TTC)

## Tarifs « CONTRAT ANNUEL » Monocoques et Multicoques :

La redevance annuelle à flot est calculée selon la formule suivante :

$$72\text{€} \times \text{Surface théorique maximale du navire en m}^2 \\ (\text{Longueur HORS TOUT mesurée} \times \text{largeur maximale}) \\ + 685 \text{€ Redevance d'équipements et de services}$$

La redevance d'occupation correspond au tarif au m<sup>2</sup> multiplié par la superficie théorique maximale du navire (en m<sup>2</sup>) calculée sur la base de la longueur maximale HORS TOUT du navire (mesurée par les agents du port) multipliée par la largeur maximale du navire (sur la base des papiers du navire ou d'une mesure effectuée par les agents du port) La superficie du navire est arrondie au m<sup>2</sup> supérieur.

Un barème de réduction spécifique dédié aux plaisanciers connaissant une augmentation substantielle de leur redevance annuelle 2025 par rapport à celle de 2022 sera appliqué comme suit :

Augmentation ≥ 15% : réduction de 3% sur le tarif annuel 2025.

Augmentation ≥ 20% : réduction de 4% sur le tarif annuel 2025.

Augmentation ≥ 25% : réduction de 6% sur le tarif annuel 2025.

- Le tarif annuel Monocoques « Chenal » a 25% d'abattement sur le tarif annuel « bassin »
- Majoration de 10% du tarif annuel pour **les résidents permanents à bord**
- Conditions d'accès à la prise de quai pour les navires à flot à partir de 8m :

Un forfait de **500 kW** est inclus dans le tarif annuel de la place. Au-delà, la consommation d'électricité sera facturée suivant le relevé de compteurs sur la base du tarif du KWh (1<sup>er</sup> relevé le 30/06 et 2<sup>nd</sup> relevé au 31/12 avec encaissement du 2<sup>ème</sup> semestre sur l'année N+1). Les plaisanciers (ayant un navire de plus de 8m) recevront une prise cadencassable qu'ils devront rendre en cas de départ du navire.

- Départs en croisière :
  - Abattement de 5% de la redevance annuelle pour un départ d'une durée comprise entre 1 et 6 mois inclus du 1/04 au 30/09.
  - Abattement de 50% de la redevance annuelle pour un départ d'une durée supérieure à 6 mois et dans une limite de 3 ans.

## Frais de transfert de dossier pour les rachats de bateaux en contrat :

Lors d'un rachat de bateau en contrat annuel, l'acheteur bénéficiera d'un contrat annuel correspondant à la proratisation d'un contrat annuel de l'acte de vente au 31/12 et sera majoré d'un droit d'entrée calculé comme ci- après :

### Frais de transfert :

De 0 à 6m :	306 €	De 10m01 à 11m :	816 €
De 6m01 à 7m :	459 €	De 11m01 à 12m :	918 €
De 7m01 à 8m :	510 €	De 12m01 à 13m :	1020 €
De 8m01 à 9m :	663 €	De 13m01 à 14m :	1122 €
De 9m01 à 10m :	714 €	Plus de 14m01 :	1224 €

# Tarifs escale 2025 (TTC)

Chaque demande de réservation d'amarrage ne sera confirmée qu'après avoir déposé sous forme d'arrhes, une somme équivalente à 30% du montant de l'escale. Ces frais de réservation resteront acquis au port en cas de non venue du bateau.

Toute réservation d'escale ne peut excéder 5 mois consécutifs renouvelable 1 fois.

Tarif mois calculé sur une base de 30j/mois.

Ces tarifs sont majorés de la Taxe de séjour (au tarif en vigueur pour l'année).

\* Forfait séjour tout compris "toute réservation d'une escale de 7 jours ou plus dans le port" donne droit à la mise à l'eau et à un chargement remorque offerts et un abattement de 10% sur le tarif stationnement remorque

**Touch & Go** (facturation au toucher) : 200€

MONOCOQUES		SAISON De juin à septembre			HORS SAISON De janvier à mai et d'octobre à décembre		
Catégories	Longueur HORS TOUT (en m)	Nuitée	Semaine	Mois	Nuitée	Semaine	Mois
1	jusqu'à 5,00	12 €	74 €	281 €	6 €	38 €	141 €
2	de 5,01 à 6	13 €	82 €	305 €	7 €	44 €	164 €
3	de 6,01 à 7	14 €	88 €	327 €	8 €	50 €	188 €
4	de 7,01 à 8	15 €	94 €	352 €	10 €	62 €	235 €
5	de 8,01 à 9	18 €	112 €	421 €	11 €	68 €	258 €
6	de 9,01 à 10	23 €	144 €	538 €	12 €	75 €	281 €
7	de 10,01 à 11	27 €	156 €	585 €	15 €	94 €	352 €
8	de 11,01 à 12	29 €	168 €	632 €	18 €	112 €	421 €
9	de 12,01 à 13	33 €	194 €	726 €	20 €	124 €	468 €
10	de 13,01 à 14	34 €	200 €	749 €	23 €	144 €	539 €
11	de 14,01 à 15	38 €	224 €	843 €	27 €	156 €	585 €
12	de 15,01 à 16	41 €	244 €	914 €	31 €	181 €	679 €
13	de 16,01 à 17	43 €	256 €	960 €	33 €	194 €	726 €
14	de 17,01 à 18	45 €	268 €	1 007 €	35 €	206 €	773 €
15	De 18.01 à 19 et au-delà	47 €	281 €	1 054 €	38 €	224 €	843 €

MULTICOQUES	SAISON De juin à septembre			HORS SAISON De janvier à mai et d'octobre à décembre		
Longueur HORSTOUT (en m)	Nuitée	Semaine	Mois	Nuitée	Semaine	Mois
jusqu'à 13,00	43 €	256 €	960 €	33 €	194 €	726 €
de 13,01 à 14	54 €	324 €	1 217 €	39 €	231 €	867 €
de 14,01 à 15	69 €	418 €	1 569 €	43 €	256 €	960 €
de 15,01 à 16	79 €	468 €	1 756 €	47 €	281 €	1 054 €
au-delà de 16	89 €	530 €	1 990 €	64 €	324 €	1 451 €